



Harcelement moral, employé dans un cabinet comptable

Par Visiteur

Bonjour, je suis employée dans un cabinet comptable. Depuis quelque mois, pour n'importe quel motif, mon employeur passe son temps à me critiquer sur mon travail, à m'insulter, et à me manquer de respect devant mes collègues. Depuis, je suis en arrêt de travail. Malgré cela, il ne cesse de m'appeler sur mon portable pour un oui ou pour un non. J'ai même été obligé d'aller travailler pendant mon arrêt, afin de cesser ses appels. J'ai même eu des injures et critiques sur ma messagerie quand je ne répondais pas.

Que dois je faire face à cette situation? Quelle procédure à suivre? Peux t on appeler cela de l'harcelement moral.

Merci de me renseigner. la situation devient invivable.

Je dois bientôt reprendre mon travail, comment dois je réagir?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Depuis, je suis en arrêt de travail. Malgré cela, il ne cesse de m'appeler sur mon portable pour un oui ou pour un non. J'ai même été obligé d'aller travailler pendant mon arrêt, afin de cesser ses appels. J'ai même eu des injures et critiques sur ma messagerie quand je ne répondais pas.

Que dois je faire face à cette situation? Quelle procédure à suivre? Peux t on appeler cela de l'harcelement moral.

Vous avez des preuves quant à la réalité des insultes? Des témoignages attestant de la dureté de vos conditions de travail en raison de l'attitude de votre employeur?

Que souhaiteriez vous obtenir précisément de la part de votre employeur?

Très cordialement.

Par Visiteur

Au bureau, chaque critique ou insulte s'est fait devant plusieurs collègues (peut être considéré comme témoin). Sur mon portable, pendant mon arrêt, mon mari peut en témoigner, il était souvent présent lors des appels.

Face à mon employeur, je ne sais pas quelle attitude dois je prendre? me laisser insulter ou répondre. Est ce lui qui à raison.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Suite à la conduite de mon employeur, j'ai des témoins, mes collègues, au bureau. Pour mon portable, il ya la présence de mon mari qui peut témoigner des différents appels recus pendant mon arrêt.

Dans ce cas, une procédure pour harcèlement moral est tout à fait envisageable devant le tribunal correctionnel. Votre employeur pourrait alors être condamné à une amende et éventuellement de la prison avec sursis et des dommages et intérêts.

D'où l'intérêt de ma question: Que souhaitez vous obtenir?

Parce qu'une procédure judiciaire n'aura malheureusement pas pour effet de changer votre employeur: Bien au contraire, dans la pratique, les patrons faisant l'objet de telles procédures ont un comportement bien pire avec l'employé en question. Sauf qu'à l'avenir, votre patron fera en sorte qu'il n'y ait pas de témoins.

Si vous êtes prêt à perdre votre travail, ou à négocier un départ de l'entreprise, la plainte peut alors avoir son intérêt.

Très cordialement.

Par Visiteur

Si je comprend bien , seul l'employeur a raison. Je dois continuer à subir ses insultes et critiques, au lieu de m'expliquer les choses calmement.

Suite à votre réponse, je souhaiterai une meilleur compréhension de mon travail accompli, et du respect de sa part, surtout vis à vis des autres. Donc une meilleure ambiance de travail.

Sinon ; j' envisagerai de quitter ce travail. Est ce la meilleur solution ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

si je comprend bien , seul l'employeur a raison. Je dois continuer à subir ses insultes et critiques, au lieu de m'expliquer les choses calmement.

Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. Je vous ai expliqué que le fond, vous aviez bien raison. Là ou je ne suis pas d'accord, c'est que..

Suite à votre réponse, je souhaiterai une meilleur compréhension de mon travail accompli, et du respect de sa part, surtout vis à vis des autres. Donc une meilleure ambiance de travail.

Une décision judiciaire ne forcera jamais votre employeur à vous témoigner du respect. Une fois qu'il vous aura payé ses dommages et intérêts, pensez-vous qu'il aura envie de respecter un salarié qui l'aura trainer devant le tribunal correctionnel?

Sinon ; j' envisagerai de quitter ce travail. Est ce la meilleur solution ?

A votre place, je m'expliquerai directement avec votre employeur.

Vous lui expliquez ce que vous ressentez lorsqu'il agit de la sorte avec vous et qu'à partir de loi, soit il fait des efforts et tout le monde est content; Soit vous saisissez le tribunal correction en vue de le faire condamner pour harcèlement moral; et le cas échéant, que vous êtes prêt à négocier la rupture de votre contrat de travail.

Mieux vaut éviter d'en passer par la justice qui d'une part, vous coutera de l'argent, et d'autre part, n'arrangera rien sur un plan humain.

Très cordialement.